

Depuis le commencement de l'émigration des vilayets de Scutari et de Kossovo au Monténégro le Gouvernement Monténégrin n'a pas cessé de signaler à la Sublime Porte les inconvénients de ce mouvement migratoire, aussi bien que la nécessité de faciliter par des concessions opportunes le retour des émigrés à leurs foyers. Une large amnistie et une détente dans l'exécution rigoureuse des lois récemment introduites en Albanie étaient envisagées comme les meilleurs moyens d'amener les fugitifs à se rapatrier.

L'application de ces lois a été, comme on sait, la cause même de l'émigration, le peuple ne pouvant pas se résigner à rompre avec la tradition et à se soumettre, du jour au lendemain, à un nouveau régime, qui venait de supprimer tout d'un coup des privilèges séculaires, tels que l'exemption du service militaire, celle du paiement des impôts, et le droit d'être gouverné par des coutumes spéciales.

Le Gouvernement Monténégrin, autant que les particuliers, firent de leur mieux pour remplir auprès des réfugiés les devoirs sacrés de l'hospitalité. Ils s'imposèrent pour cela des sacrifices, en attendant que la Turquie prît des mesures favorables à l'égard de ses sujets. Aussi reçut-on avec une vive satisfaction, au mois de novembre de l'année dernière, la nouvelle que, par suite de certaines concessions du Gouvernement Ottoman, les émigrés catholiques du vilayet de Scutari auraient pu rentrer dans leur patrie.

Cet acte de tolérance et de rémission de la Sublime Porte a été considéré par le Gouvernement Royal comme un gage de ses bonnes dispositions à trancher d'une manière complète et dans un sens libéral la question de l'émigration ottomane au Monténégro. Il attendait, par tant, une seconde communication, du genre de la première, concernant les émigrés du vilayet de Kossovo, mais il fut malheureusement

deçu dans son attente. D'autre part, les catholiques albanois, dont il a été question ci-dessus, faisaient arriver à Cettigné des plaintes continuelles pour n'avoir pas été traités, après leur rapatriement, en conformité des engagements que le Gouvernement Ottoman avait pris, par un accord passé à leur égard avec S. M. le Roi de Monténégro. Plusieurs d'entre eux sont revenus au Monténégro, protestant contre la violation, dont ils se sont dits les victimes, des conditions établies pour leur retour.

La Sublime Porte s'est enfin décidée à l'indulgence même envers les réfugiés provenant du vilayet de Koscovo. Elle a fait savoir au Gouvernement Royal qu'on leur accorderait une amnistie, mais que celle-ci n'aurait pu comprendre les prévenus de délits communs, dont les noms n'étaient point indiqués. Chacun a craint alors de s'exposer, en rentrant dans son pays, à quelque désagrément. Exception était faite aussi pour certains chefs, qui auraient dû être internés en Asie Mineure. La conséquence a été qu'aucun des réfugiés, par esprit de solidarité, n'a accepté l'amnistie avec de pareilles restrictions.

Ce fut alors que le Gouvernement Monténégrin eut de son devoir d'informer. La Légation Ottomane à Cettigné qu'il cesserait de distribuer des secours aux réfugiés, n'ayant plus les moyens de le faire, à partir du 15 mars (v. s.). Après cette date ils auraient dû ou se rendre dans un autre pays ou rentrer chez eux. La même déclaration a été faite, en son temps, aux Représentants des Grandes Puissances à Cettigné.

L'émigration de la population ottomane des vilayets de Scutari et de Koscovo au Monténégro peut être considérée comme une forme de démonstration pacifique contre le nouveau régime que la Turquie a voulu imposer à cette population. En présence de ce fait le Gouvernement Monténégrin a gardé l'attitude la plus correcte et la plus



amicale envers l'Empire voisin, comme c'était son devoir. Il ne pouvait, et ne pouvait avoir aucune raison d'encourager d'une façon quelconque des gens à émigrer de la Turquie au Monténégro. C'eût été, au contraire, de son intérêt d'empêcher cette émigration, qui allait lui causer tant de frais et d'embaras, mais l'avis de l'intérêt ne pouvait prévaloir sur celle de l'humanité et de la pitié pour des malheureux, qui se présentaient aux portes d'un pays pauvre, mais hospitalier, avec les marques les plus évidentes d'une indescriptible misère.

Toutes les Légations étrangères à Cattigné en commençant par la Légation de Turquie elle-même ont été témoins de la conduite franche et loyale du Monténégro en cette occasion, prendre leur témoignage ce serait le meilleur démenti qu'on pût donner aux bruits malveillants que, avec une insigne mauvaise foi, on a fait courir dans la presse européenne. Le Gouvernement Monténégroin aurait été, au dire de ses calomniateurs sans scrupules, rien moins qu'un agent provocateur pour son propre compte, et pour le compte des autres, intéressé à soulever troubles en Albanie.

De plusieurs sources et à maintes reprises on a répandu, pendant l'hiver dernière, la nouvelle d'une révolte albanaise à l'arrivée du printemps. En effet, depuis quelques jours, une insurrection a éclaté dans la zone tout à fait proche à la frontière Monténégroine. C'est un événement d'une importance fort limitée en lui-même, mais il préoccupe gravement le Gouvernement Monténégroin pour les suites qu'il peut amener au détriment de ce dernier. Voilà la raison unique pour laquelle il y fait allusion.

Nul doute que les forces ottomanes étoufferont bientôt le mouvement révolutionnaire qui vient d'éclater, mais tout porte à croire que grand nombre d'habitants des régions limitrophes au Monténégro sera poussé vers ce pays par les horreurs d'une guerre civile, et y cherchera

un asile. Le Monténégro sera ainsi exposé, malgré lui à recevoir une émigration bien plus nombreuse peut-être et dans des conditions encore plus pénibles que la précédente. Il est tout naturel qu'il voit cette éventualité avec la plus grande appréhension, et qu'il désire attirer sur elle l'attention des Grandes Puissances.

Le Gouvernement Royal a eu déjà l'honneur de faire parvenir un Mémoire, en date du 15 octobre 1910, relatif à l'émigration. Il est obligé de revenir maintenant sur le même sujet, en vue d'une nouvelle situation où le Monténégro va prochainement se trouver, d'après toute vraisemblance.

Tous les sacrifices dont il était capable il les a fait de bon cœur pour venir en aide, dans la mesure de ses forces, aux besoins les plus urgents des réfugiés sur son territoire, mais il lui serait impossible d'en faire d'autres, et de plus graves encore, dans le même but humanitaire, à l'avenir, malgré sa meilleure volonté. Et pourtant comment repousser des frontières vieillards, femmes, enfants, fuyards, qui se présenteraient en masse demandant un refuge sur le sol Monténégrin? Poser cette question c'est la résoudre. Ces frontières ne sauraient leur être fermées. De là vient la situation extrêmement difficile et délicate où le Monténégro se voit mis. Par sa nature même, et pour les dangers qu'elle peut amener, cette situation mérite d'être prise en considération par les Grandes Puissances.

Tous les efforts du Monténégro sont dirigés vers le but suprême de maintenir l'ordre et la paix, et de vivre dans les meilleures relations d'amitié avec la Turquie. Rien il ne néglige pour atteindre ce but, condition indispensable de son progrès et du développement graduel de ses ressources intérieures. Eloigner toute cause de trouble et de difficulté c'est l'aider dans sa lourde tâche. Et c'est cette aide qu'il invoque des Grandes Puissances dans le sens qu'elles s'intéressent à la situation qui va se produire dans ce pays, pour trouver les moyens les plus propres à éviter au Monténégro de dures épreuves qui, par la force des choses, pourraient lui être réservées.